

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
287, rue Marchand
Saint-Victor (Québec)
G0M 2B0

Règlement 255-2024 relatif au traitement des élus municipaux

Avis est donné par le directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Victor, qu'un projet de règlement visant à modifier la rémunération des élus du conseil de la Municipalité de Saint-Victor a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024.


Rémunération actuelle 2024	Rémunération de base	Allocation dépenses	Rémunération totale
Maire	25 442.76 \$	12 721.38 \$	38 164.14 \$
Conseillers	5 886.60 \$	2 943.36 \$	8 829.96 \$

Rémunération 1 ^{er} juin 2024	Rémunération de base	Allocation dépenses	Rémunération totale
Maire	30 531.31\$	15 265.66 \$	45 796.97\$
Conseillers	7 063.92 \$	3 531.96 \$	10 595.88\$

Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} juin 2024. La rémunération sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'adoption du règlement en titre est prévue lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Victor du 3 juin 2024 qui se tiendra à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Victor à 20h00.

Donné à Saint-Victor
Ce 9^e jour du mois de mai 2024

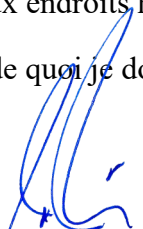


Jacques Poulin, directeur général /
secrétaire-trésorier par intérim

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Jacques Poulin, directeur général/greffier-trésorier par intérim, affirme solennellement avoir publié le présent avis en affichant une copie ce 9^e jour du mois de mai 2024 aux endroits habituels.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.



Jacques Poulin, directeur général /
secrétaire-trésorier par intérim